



Procès-verbal N°9
Réunion restreinte du 19 Février 2019

Attention !!!

Une rencontre « Sensible » n'est pas à prendre à la légère et, est de la responsabilité de tous !

La Commission CDPME est là dans un but préventif, c'est pourquoi nous espérons vivement compter sur la présence des deux Clubs, faute de quoi, en cas d'incident sur le match, la Commission de Discipline sera sensible aux décisions qui pourront être aggravées en cas d'absence. (Article 129 des RG de la FFF).

Pour information :

Dans l'hypothèse de l'absence d'un ou des deux Clubs, la Commission :

- Maintiendra la rencontre à la date initiale avec le dispositif « CLASSIQUE » (Police, 3 Arbitres et un Délégué) et imputera les frais à la charge du club absent non excusé
- Si absence non excusée des deux clubs, les frais seront à la charge des deux Clubs.

MATCHS « CLASSE SENSIBLE »

FONTENAY US / CHOISY le ROI AS Match de championnat U17 D1 - du 03/03/2019 à 13h00

Dossier d'organisation du match sensible initié par le club VISITEUR

La commission prend connaissance de la demande transmise par le club de FONTENAY US

La commission demande au club recevant de mettre en place tout dispositif quelle juge utile, afin que cette rencontre se déroule dans les conditions les meilleurs.

La commission :

Transmet ce dossier «match sensible» au secrétariat du District du Val de Marne de Football pour la désignation :

- 1 arbitre officiel à la charge du club recevant,
- 2 arbitres assistants à la charge du club requérant (club visiteur).
- 1 délégué officiel à la charge du club requérant (club visiteur).
- **Match classé sensible**

CHENNEVIERES SCC / CHEVILLY LARUE Elan Match de championnat U15 D4/C du 16/03/2019 à 16h00

Dossier d'organisation du match sensible initié par le club VISITEUR

La commission prend connaissance de la demande transmise par le club de CHEVILLY LARUE Elan

La commission demande au club recevant de mettre en place tout dispositif quelle juge utile, afin que cette rencontre se déroule dans les conditions les meilleurs.

La commission :

Transmet ce dossier «match sensible» au secrétariat du District du Val de Marne de Football pour la désignation :

- 1 arbitre officiel à la charge du club requérant (club visiteur), cette catégorie n'étant pas couverte automatiquement par un arbitre central.
- 2 arbitres assistants à la charge du club requérant (club visiteur).
- 1 délégué officiel à la charge du club requérant (club visiteur)
- **Match classé sensible**

RAPPEL Une rencontre « Sensible » n'est pas à prendre à la légère et, est de la responsabilité de tous !

Une demande de classement en match « sensible » est à adresser au District du Val de Marne de Football

15 jours au minimum avant la date du match.

La CDPME rappelle que les formulaires concernant une demande d'un délégué ou d'arbitre(s) sont disponibles sur le site dans l'onglet « DOCUMENTS »

<https://districtvaldemarne.fff.fr/documents/?cid=29&sid=5&scid=69&sscid=-1&pid=0>

Les questions sont épuisées la séance est levée.

Prochaine réunion de la CDPME : Sur convocation.